

Conditions Générales de ventes (CGV)

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent exclusivement les prestations de formation professionnelle proposées par la SAS UPSELLIA, qu'il s'agisse de formations inter-entreprises ou intra-entreprise.

Elles définissent les modalités selon lesquelles la SAS UPSELLIA propose ses formations aux Clients particuliers (Partie 1) et aux Clients professionnels (Partie 2).

Par « formation inter-entreprises », on entend toute action de formation figurant au catalogue de la SAS UPSELLIA, dispensée à un groupe composé de participants issus de différents horizons : particuliers (Partie 1 des CGV) et/ou professionnels appartenant à plusieurs sociétés (Partie 2 des CGV). Ces formations sont réalisées dans les locaux de la SAS UPSELLIA ou à distance.

La « formation intra-entreprise » correspond à une prestation sur mesure, adaptée aux besoins exprimés par une entreprise (Client professionnel – Partie 2 des CGV) pour ses collaborateurs. Cette formation est dispensée dans les locaux de l'entreprise cliente, ou à défaut, dans ceux de la SAS UPSELLIA ou à distance.

Partie 1 - Clients Particuliers (Stagiaires)

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

La présente Partie 1 s'applique sans exception à toute inscription, commande ou signature de contrat ayant pour objet une action de formation professionnelle (ci-après l'« Action de Formation ») commercialisée par la SAS UPSELLIA auprès de particuliers non professionnels. Ces derniers, personnes physiques, financent entièrement la formation sur leurs fonds personnels (ci-après désignés « Stagiaire(s) »). Sont exclues les formations financées via le Compte Personnel de Formation (CPF).

Les informations essentielles concernant les formations figurent dans le catalogue disponible dans la rubrique FORMATION du site internet www.nextstep-formation.fr. Le Stagiaire est invité à consulter ce catalogue avant toute inscription ou signature de contrat. Les éléments présentés dans les catalogues, brochures ou grilles tarifaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être actualisés à tout moment. La SAS UPSELLIA se réserve le droit d'y apporter toute modification jugée utile.

Le Stagiaire est seul responsable du choix de la formation et de son adéquation avec ses besoins.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement portées à la connaissance du Stagiaire avant toute signature de contrat. Elles prévalent sur tout autre document contradictoire.

Le Stagiaire reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente avant de signer son contrat de formation. Sa signature vaut pleine acceptation de ces dernières. Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable au Stagiaire est celle en vigueur au jour de la signature du contrat par ce dernier.

Les coordonnées de la SAS UPSELLIA sont les suivantes :

SAS UPSELLIA

60 esplanade des fontaines 73400 UGINE

04 79 37 60 97 – contact@upsellia.fr

ARTICLE 2 – INSCRIPTION AUX FORMATION

SAS UPSELLIA- 75 rue de la petite eau 73290 LA MOTTE SERVOLEX
SAS au capital de 5000 €

Enregistrée au RCS de Chambéry le 29/03/2024 sous le numéro 925013732

Siret n° 92501373200019 - TVA n°FR24925013732

Organisme de formation enregistré sous le numéro 84730293073 par la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
contact@upsellia.fr - 04 89 41 70 39

Conditions Générales de ventes (CGV)

L'inscription à une Action de formation intervient après un premier échange avec un conseiller, selon les modalités précisées dans la rubrique FORMATION du site internet : www.nextstep-formation.fr.

Avant de confirmer son inscription, le Stagiaire reconnaît avoir été informé de la date de la session choisie.

À compter de la confirmation d'inscription par la SAS UPSELLIA, l'engagement devient ferme et définitif, sauf cas prévus aux articles 4, 5 et 6 des présentes CGV (report, annulation ou cas d'inexécution).

ARTICLE 3 – REGLEMENT DES PRESTATIONS

Le prix de la formation est dû en totalité, payable en un seul règlement à l'issue de la prestation, sur présentation de la facture.

Toutefois, après expiration du délai légal de rétractation, la SAS UPSELLIA pourra demander un acompte représentant 30 % du montant total. Le solde pourra être réglé de manière échelonnée, selon les modalités prévues dans le contrat de formation.

En contrepartie, la SAS UPSELLIA s'engage à réaliser l'ensemble des actions prévues au contrat et à remettre tous les justificatifs attestant de la bonne exécution de la formation.

Les éventuels frais annexes (restauration, hébergement) restent à la charge du Stagiaire.

Retard de paiement :

En cas de non-paiement dans les délais, la SAS UPSELLIA cherchera d'abord une solution amiable. Au-delà de 30 jours de retard, des pénalités de retard seront appliquées de plein droit. Ces pénalités sont calculées sur la base du taux d'intérêt légal applicable, selon la formule suivante : (somme due x nombre de jours de retard x taux légal) / (365 x 100).

Si, malgré une relance et une mise en demeure, le règlement n'est toujours pas intervenu dans les 60 jours suivant l'émission de la facture, la SAS UPSELLIA se réserve le droit d'engager une procédure d'injonction de payer.

ARTICLE 4 – INEXECUTION DU FAIT DU STAGIAIRE

Cas de force majeure :

En cas d'interruption totale ou partielle de la formation en raison d'un cas de force majeure ou d'un motif légitime et impérieux reconnu, le contrat est résilié.

Seules les heures de formation effectivement réalisées sont dues, calculées au prorata du tarif prévu au contrat. Aucun dédommagement ne pourra être exigé par la SAS UPSELLIA dans ce cas.

Autre motif :

Si l'interruption de la formation est due à un motif autre que la force majeure ou un motif légitime reconnu, les conditions financières suivantes s'appliquent :

- règlement des heures effectivement suivies (prorata temporis) ;
- versement d'une indemnité correspondant à 25 % du coût des heures non suivies.

Conditions Générales de ventes (CGV)

ARTICLE 5 – INEXECUTION DU FAIT DE LA SAS UPSELLIA

En cas d'annulation complète de la formation imputable à la SAS UPSELLIA, tout acompte déjà versé après expiration du délai de rétractation sera intégralement remboursé au Stagiaire.

En cas d'interruption partielle de la formation, seules les heures effectivement dispensées seront facturées, selon un calcul au prorata temporis.

Si un acompte a été versé après expiration du délai de rétractation :

- si son montant correspond au coût des heures réellement suivies, il est conservé par la SAS UPSELLIA et aucun solde n'est réclamé ;
- si le montant versé dépasse le coût des heures suivies, l'excédent est remboursé au Stagiaire ;
- si l'acompte est inférieur au coût des heures suivies, un complément est demandé pour couvrir le solde dû.

ARTICLE 6 – REPORT OU ANNULATION DE L'ACTION DE FORMATION PAR LA SAS UPSELLIA

La SAS UPSELLIA se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation. Cette décision pourra intervenir jusqu'à dix (10) jours francs avant la date de début prévue.

Dans ce cas, le Stagiaire sera informé par écrit (par courrier ou par email) et une solution alternative lui sera proposée (report à une autre session, formation équivalente ou remboursement).

Un « jour franc » correspond à une journée complète de 0h à 24h. Le calcul exclut le jour de la notification et le jour d'échéance.

ARTICLE 7 – ADAPTATIONS PEDAGOGIQUES EN CAS DE SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Le Stagiaire accepte que l'organisation pédagogique de la formation puisse être adaptée lorsque des événements exceptionnels (ex : catastrophes naturelles, pandémie, grève majeure...) empêchent son déroulement normal.

Ces adaptations peuvent inclure un passage partiel ou total à des modalités à distance, dans le respect des objectifs pédagogiques.

Ces adaptations n'ouvrent droit à aucun remboursement, conformément au principe de continuité de la formation.

Conditions Générales de ventes (CGV)

ARTICLE 8 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les supports pédagogiques (documents papier, fichiers numériques, vidéos, etc.) utilisés lors des formations restent la propriété exclusive de la SAS UPSELLIA.

Toute reproduction, diffusion, traduction ou adaptation est interdite sans autorisation écrite préalable, sauf pour un usage strictement personnel et non commercial.

ARTICLE 9 – REGLEMENT INTERIEUR

Le Stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur applicable aux formations, disponible sur le site internet www.nextstep-formation.fr.

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation en vigueur (RGPD et loi Informatique et Libertés), la SAS UPSELLIA est responsable du traitement des données collectées dans le cadre des formations.

L'accès à ces données est réservé aux personnes autorisées de l'organisme et à certains prestataires sous-traitants dans le strict cadre de leurs missions (gestion administrative, hébergement informatique, etc.).

Les données ne sont pas cédées ni vendues à des tiers sans consentement préalable du Stagiaire, sauf obligation légale.

Le Stagiaire dispose des droits suivants :

- Accès à ses données,
- Rectification ou effacement,
- Limitation ou opposition au traitement,
- Portabilité de ses données.

Il peut exercer ces droits en contactant : contact@upsellia.fr.

En cas de difficulté, le Stagiaire peut saisir la CNIL.

ARTICLE 11 – DROIT DE RETRACTATION

En vertu de l'article L.6353-5 du Code du travail, le Stagiaire dispose d'un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter.

Ce délai est porté à 14 jours si le contrat a été conclu à distance, suite à un démarchage téléphonique ou hors établissement (article L.221-18 du Code de la consommation).

Pour exercer ce droit, le Stagiaire doit envoyer avant la fin du délai :

- le formulaire de rétractation ci-dessous,

Conditions Générales de ventes (CGV)

- ou toute autre déclaration claire exprimant sa volonté de se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de la SAS UPSELLIA.
- Aucun paiement ne pourra être exigé avant l'expiration du délai de rétractation.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION
(à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception)

SAS UPSELLIA
60 esplanade des fontaines
73400 UGINE

Je soussigné(e) [Nom, prénom du Stagiaire],
Demeurant à [Adresse du Stagiaire],
vous informe de ma décision de me rétracter du contrat de formation professionnelle suivant :

Intitulé de la formation : [titre de la formation]
Contrat signé le : [date]
À : [lieu]
Le : [date]

Signature du Stagiaire :

ARTICLE 12 – RENONCIATION

Le fait que la SAS UPSELLIA ne fasse pas valoir à un moment donné l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que les contrats de formation professionnelle conclus entre la SAS UPSELLIA et les Stagiaires, sont régis par le droit français.

Ces Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. En cas de traduction dans une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige.

ARTICLE 14 – RECLAMATIONS

Toute réclamation concernant l'exécution de la prestation de formation devra être adressée par mail au référent mentionné dans le programme de formation (rubrique Contact) joint au contrat.

Chaque réclamation sera étudiée avec attention et une réponse sera apportée dans les meilleurs délais.

Conditions Générales de ventes (CGV)

ARTICLE 15 – LITIGES – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tous les litiges relatifs aux présentes Conditions Générales de Vente ou aux contrats de formation professionnelle qui n'auraient pu être réglés à l'amiable seront soumis aux tribunaux compétents de Chambéry.

Le Stagiaire est informé qu'il peut également recourir, à tout moment, à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou d'autres instances de médiation sectorielles, ainsi qu'à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

ARTICLE 16 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU STAGIAIRE

Le Stagiaire reconnaît avoir reçu, avant son inscription ou la conclusion du contrat de formation professionnelle, de manière claire et compréhensible, les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que toutes les informations prévues à l'article L.221-5 du Code de la consommation, notamment :

- Les caractéristiques essentielles de l'action de formation, y compris son prix ;
- La date prévue de la formation, sous réserve des dispositions de l'article 6 ;
- Les conditions, le délai et les modalités d'exercice du droit de rétractation, ainsi que le formulaire type pour exercer ce droit ;

Les informations concernant l'identité, les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques de la SAS UPSELLIA, ainsi que ses activités ;

- Le cas échéant, les fonctionnalités et l'interopérabilité du contenu numérique ;
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

L'inscription du Stagiaire à une action de formation ou la signature du contrat emporte adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente ainsi qu'obligation de paiement du prix convenu, ce que le Stagiaire reconnaît explicitement. Il renonce notamment à se prévaloir de tout document contradictoire rendu, de ce fait, inopposable à la SAS UPSELLIA.

Conditions Générales de ventes (CGV)

Partie 2 - Clients Professionnels

ARTICLE 1 – CHAMP D’APPLICATION

La Partie 2 des présentes Conditions Générales de Vente constitue, conformément à l'article L 441-1 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elle s'applique, sans restriction ni réserve à tout achat toute inscription et/ou signature d'une convention ayant pour objet une prestation de formation professionnelle (ci-après désignée « l>Action de Formation ») proposée par la SAS UPSELLIA (ci-après désignée « La SAS UPSELLIA ») aux Clients professionnels, personnes physiques ou morales agissant pour leur propre besoin ou celui de leurs préposés(*) dans le cadre de leur activité professionnelle (ci-après désignés « Le(s) Client(s) »). (*) employés du Client participant à l>Action de formation

Les caractéristiques principales des formations proposées par la SAS UPSELLIA sont présentées dans le catalogue disponible dans l'onglet FORMATION du site web de la SAS UPSELLIA (www.nextstep-formation.fr). Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute inscription et/ou signature de la convention de formation professionnelle. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de la SAS UPSELLIA sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. La SAS UPSELLIA est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles. Le choix et l'achat d'une formation professionnelle sont de la seule responsabilité du Client.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées par la SAS UPSELLIA aux Clients qui lui en font la demande. Elles prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire et notamment les conditions générales d'achats du Client.

Toute inscription du Client à une Action de Formation, pour son propre compte ou celui de ses préposés, implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

La signature de la convention de formation professionnelle par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable au Client est celle en vigueur au jour de la signature de la convention par ce dernier. Les coordonnées de la SAS UPSELLIA sont les suivantes : SAS UPSELLIA 60 esplanade des fontaines 04 79 37 60 97 – contact@upsellia.fr

ARTICLE 2 – INSCRIPTION AUX ACTIONS DE FORMATION

L'inscription par le Client à l>Action de formation envisagée, pour son propre compte ou celui de ses préposés, s'effectue après prise de contact auprès d'un conseiller, dans les conditions prévues dans l'onglet FORMATION du site web de la SAS UPSELLIA (www.nextstep-formation.fr).

Pour les formations inter-entreprises, le Client reconnaît avoir eu communication de la date de session de l>Action de formation souhaitée, préalablement à l'inscription pour son propre compte ou celui de ses préposés.

Conditions Générales de ventes (CGV)

L'inscription à l'Action de formation présente un caractère irrévocabile à compter de la confirmation d'inscription par la SAS UPSELLIA, sauf respect des conditions d'inexécution du fait du Client prévues à l'article 4 de la Partie 2 des présentes Conditions Générales de Vente, ou respect des conditions d'inexécution, de report ou d'annulation de l'Action de formation par la SAS UPSELLIA conformément à l'article 5 de la Partie 2 des présentes Conditions Générales de Vente.

Pour les formations intra-entreprise, la responsable de formation recueille auprès du Client les informations nécessaires à l'établissement d'une proposition de formation adaptée à ses besoins, formalisée dans une convention de formation professionnelle. La signature de cette convention par le Client vaut inscription à l'Action de formation.

ARTICLE 3 – REGLEMENT DES PRESTATIONS

Deux situations sont à distinguer :

- En cas de règlement direct, partiel ou total, par le Client : le paiement s'effectuera en un seul versement, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture.
- En cas de règlement direct, partiel ou total, par un organisme gestionnaire (subrogation de paiement) il appartient au Client de :
 - Faire la demande de prise en charge avant le début de la formation ;
 - S'assurer de la décision de prise en charge de l'organisme gestionnaire,
 - Transmettre sans délai cette décision à la SAS UPSELLIA.

Dans le cas où cet accord de prise en charge ne parviendrait pas à la SAS UPSELLIA dans un délai huit (8) jours après le démarrage de l'Action de formation, le montant de la formation sera intégralement et directement facturé au Client.

En cas de prise en charge partielle par un organisme gestionnaire, seul le reliquat sera facturé directement au Client. Le cas échéant, le paiement des sommes dues par le Client devra intervenir dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture.

En contrepartie, la SAS UPSELLIA s'engage à réaliser toutes les Actions prévues dans le cadre de la convention de formation professionnelle conclue avec le Client, ainsi qu'à lui fournir tout document et pièce de nature à justifier de la réalité de l'Action de Formation dispensée.

Les frais de restauration et, le cas échéant, d'hébergement du Client, pour son propre compte ou celui de ses préposés, sont à la charge exclusive de ce dernier.

Retard de paiement : Tout retard de paiement d'une facture par le Client entraînera de plein droit le paiement de pénalités de retard, en sus du paiement de la facture impayée. Le cas échéant, le montant de ces pénalités sera égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur applicable au cas d'un débiteur Professionnel et d'un créancier Professionnel, selon la formule suivante : (somme due x jours de retard x (3 x taux d'intérêt légal) / (365 x 100)).

Le Client devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante (40) euros, de plein droit et sans notification préalable.

À défaut d'avoir obtenu le paiement de la facture dans un délai de soixante (60) jours à compter de l'émission de la facture demeurée impayée, la SAS UPSELLIA pourra envisager d'avoir recours à une procédure d'injonction de payer, après mise en demeure restée sans réponse adressée préalablement au Client débiteur de la facture impayée. Enfin, il est précisé que la SAS UPSELLIA se réserve également le droit d'annuler toute autre commande en cours passée par le Client débiteur d'une facture restée impayée.

Conditions Générales de ventes (CGV)

ARTICLE 4 – INEXECUTION DU FAIT DU CLIENT

a) Pour les formations inter-entreprises : Sauf cas de force majeure ou motif légitime impérieux dument reconnu, en cas d'annulation de la participation du Client à une Action de formation dans un délai de dix (10) jours francs* avant le début de l'Action de formation, le Client s'engage au versement de vingt-cinq pour cent (25%) du prix de la prestation à titre de dédommagement.

En cas d'annulation dans un délai de neuf (9) à deux (2) jours francs, le Client s'engage au versement de cinquante pour cent (50%) du prix de la prestation à titre de dédommagement.

En cas d'annulation dans un délai inférieur à deux (2) jours francs avant le début de l'Action de formation, le Client s'engage au versement de quatre-vingts pour cent (80%) du prix de la prestation à titre de dédommagement.

b) Pour les formations intra-entreprise : Sauf cas de force majeure ou motif légitime impérieux dument reconnu, en cas d'annulation de la participation du Client à une Action de formation dans un délai de dix (10) jours francs* avant le début de l'Action de formation, le Client s'engage au versement de vingt-cinq pour cent (25%) du prix de la prestation à titre de dédommagement.

En cas d'annulation dans un délai de neuf (9) à cinq (5) jours francs, le Client s'engage au versement de cinquante pour cent (50%) du prix de la prestation à titre de dédommagement.

En cas d'annulation dans un délai inférieur à cinq (5) jours francs avant le début de l'Action de formation, le Client s'engage au versement de quatre-vingts pour cent (80%) du prix de la prestation à titre de dédommagement.

c) Pour les formations inter et intra-entreprises : En cas d'annulation de la participation du Client à une Action de formation financée en tout ou partie par un OPCO, les sommes dues par le Client lui seront directement facturées.

Les montants versés par le Client au titre de dédommagement ne pourront pas être imputés par ce dernier sur son obligation définie à l'article L6331-1 du code du travail, ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un OPCO.

En cas de participation partielle ou d'absence totale du Client, ou de ses préposés, à l'Action de formation, la totalité de la prestation sera due par le Client.

En cas de refus de prise en charge de l'OPCO ou de diminution de la part de financement de ce dernier, dû à la participation partielle ou à l'absence totale du Client, ou de ses préposés, à l'Action de formation, la part de la prestation non prise en charge par l'OPCO sera directement facturée au Client. * Un jour franc dure de 0h à 24h. Un délai ainsi calculé ne tient pas compte du jour de la décision à l'origine du délai, ni du jour de l'échéance.

ARTICLE 5 – INEXECUTION, REPORT OU ANNULATION DE L'ACTION DE FORMATION PAR LA SAS UPSELLIA

La SAS UPSELLIA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation au plus tard dix (10) jours francs* avant la date prévue. Dans ce cas, la SAS UPSELLIA en informera le Client par écrit (envoi postal ou courriel) et recherchera avec lui une solution de substitution.

Conditions Générales de ventes (CGV)

En cas de modification unilatérale par la SAS UPSELLIA de la période de réalisation, et/ou des horaires et/ou du lieu d'exécution mentionnés dans la convention de formation professionnelle, le Client se réserve le droit de :

- Soit mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à dix (10) jours francs avant la date prévue de commencement de l'Action de formation, il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention de formation professionnelle conclue entre la SAS UPSELLIA et le Client.
- Soit demander le report de son inscription pour une Action de formation ultérieure. En cas d'inexécution totale de l'Action de formation du fait de la SAS UPSELLIA, aucun acompte n'étant exigé du Client au titre de la convention de formation professionnelle, aucune somme ne lui sera facturée.

En cas d'inexécution partielle (cessation anticipée) de l'Action de formation du fait de la SAS UPSELLIA, seules les heures de formation réellement suivies par le Client, ou ses préposés, seront facturées par la SAS UPSELLIA, selon la règle du prorata temporis.

ARTICLE 6 – ADAPTATIONS PEDAGOGIQUES A DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Le Client accepte expressément l'adaptation des activités académiques menées par la SAS UPSELLIA au cas où elles ne pourraient normalement se dérouler en raison de circonstances exceptionnelles et/ou cas de force majeure conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code civil, telles que les catastrophes naturelles, les accidents majeurs, les crises sanitaires ou la paralysie des services publics essentiels.

Les adaptations pédagogiques peuvent notamment concerner les modalités de l'enseignement qui peuvent être modifiées, y compris à 100% en distanciel, lorsque cette modalité est la plus appropriée avec la nature exceptionnelle des circonstances, et tant qu'elle est compatible avec le contenu du programme.

L'adaptation pédagogique à des circonstances exceptionnelles est fondée sur le principe de continuité des activités académiques et, par conséquent, ne constituera en aucun cas une cause de remboursement d'un montant quelconque du coût de la formation.

ARTICLE 7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

En vue d'assurer le respect des droits de propriété intellectuelle, le Client, pour son propre compte et celui de ses préposés, s'interdit toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation ou diffusion à des tiers, des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique ...) utilisés dans le cadre des formations, sauf autorisation expresse de la SAS UPSELLIA.

Conditions Générales de ventes (CGV)

ARTICLE 8 – REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES

- Pour les formations inter-entreprises :
 - si la formation se déroule en présentiel, le Client ou ses préposés sont soumis au règlement intérieur de l'activité formation de la SAS UPSELLIA, dont la version en vigueur est consultable sur le site de la SAS UPSELLIA, dans la rubrique FORMATION.
 - si la formation se déroule en distanciel, le Client ou ses préposés sont soumis au règlement intérieur du Client. Toutefois, ces derniers sont également soumis au règlement intérieur de l'activité formation de la SAS UPSELLIA, notamment le Titre 5-Discipline relatif aux règles de conduite à respecter durant la formation.
- Pour les formations intra-entreprise :
 - si la formation a lieu dans les locaux de la SAS UPSELLIA, le Client ou ses préposés sont soumis à la version en vigueur du règlement intérieur de l'activité formation de la SAS UPSELLIA consultable sur le site de la SAS UPSELLIA dans la rubrique FORMATION.
 - si la formation a lieu dans les locaux du Client ou en distanciel, le Client ou ses préposés sont soumis au règlement intérieur du Client. Toutefois, ces derniers sont également soumis au règlement intérieur de l'activité formation de la SAS UPSELLIA, notamment le Titre 5-Discipline relatif aux règles de conduite à respecter durant la formation.

ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général pour la protection des données personnelles et à la loi n° 78-17 de janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la SAS UPSELLIA est responsable du traitement des données. A ce titre, l'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés de la SAS UPSELLIA habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés par contrat à la SAS UPSELLIA pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Dans le cadre de l'exécution des prestations sous-traitées, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, la SAS UPSELLIA s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

La SAS UPSELLIA met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions des Stagiaires aux Actions de formation ainsi qu'à la gestion des contrats et conventions y afférents.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose, pour son propre compte ou celui de ses préposés, d'un droit d'accès, de rectification, ou d'effacement des données à caractère personnel le concernant, mais aussi de limitation ou d'opposition au traitement des données pour motif légitime, ainsi que du droit à la portabilité de ces données. Le Client, ou ses préposés, qui entend exercer ces droits adresse sa demande à la SAS UPSELLIA par courriel à : contact@upsellia.fr
En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conditions Générales de ventes (CGV)

ARTICLE 10 – DELAI DE RETRACTATION – NON-APPLICATION AU CLIENT PROFESSIONNEL

Le Client étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, ce dernier ne peut se prévaloir des dispositions relatives au droit de rétractation prévues par le Code de la consommation.

ARTICLE 11 – RENONCIATION

Le fait, pour la SAS UPSELLIA, de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales de Vente ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ARTICLE 12 – DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que les conventions de formation professionnelle conclues entre la SAS UPSELLIA et les Clients, sont régis par le droit français et soumis à son application. Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 13 – RECLAMATIONS

Toute réclamation éventuelle concernant l'exécution de la prestation de formation objet de la convention de formation professionnelle devra être adressée par mail au référent indiqué dans le programme de formation (rubrique Contact) joint à ladite convention. Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée dans les meilleurs délais.

ARTICLE 14 – LITIGES – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tous les litiges auxquels les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que les conventions de formation professionnelle conclues en application de ces Conditions Générales de Vente, pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, que leurs conséquences et leurs suites, et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre la SAS UPSELLIA et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents de Chambéry.

Conditions Générales de ventes (CGV)

ARTICLE 15 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à la SAS UPSELLIA, et ce, même si elle en a eu connaissance.